

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	23 (1951)
Heft:	8
Artikel:	Le point de vue de l'ingénieur
Autor:	Bauty, Jacques
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-124019

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour les deux premières étapes, les subventions accordées par les pouvoirs publics se sont élevées à 45% du coût total des ouvrages, soit 15% par la ville de Genève, 15% par le canton et 15% par la Confédération ; pour la troisième étape la subvention fédérale a été réduite de 5%, ce qui a ramené à 40% la participation des pouvoirs publics.

Cette forte participation des pouvoirs publics pour l'aide à la construction de logements a donc permis d'établir pour les 261 appartements nouveaux réalisés par la Société coopérative d'habitation les prix de loyers très abordables, soit :

Loyer	Chauffage eau chaude et buanderie
logt de 3 pièces de Fr. 950.— à 980.—	env. 225.—
» » 3½ » » Fr. 1075.—	env. 250.—
» » 4 » » Fr. 1200.— à 1275.—	env. 275.—
» » 4½ » » Fr. 1300.— à 1390.—	env. 300.—
» » 5 » » Fr. 1500.— à 1510.—	env. 325.—

Il convient de préciser encore que les autorités qui ont accordé des subventions aussi importantes dans le but d'encourager la construction et de maintenir les loyers dans des limites modérées pour des locataires de condi-

tion modeste, ont exigé certaines garanties. Elles ont en particulier fixé des normes de salaire maximum, échelonnées selon les différents types de logements et tenant compte des charges de famille, auxquelles tout locataire d'un logement dans les nouveaux groupes de la Société coopérative d'habitation doit se soumettre.

C'est ainsi que :

pour un logement de 3 pièces le salaire annuel du locataire ne doit dépasser Fr. 6000.— pour un logement de 4 pièces le salaire annuel du locataire ne doit dépasser Fr. 6500.— pour un logement de 4½ pièces le salaire annuel du locataire ne doit dépasser Fr. 7000.— pour un logement de 5 pièces le salaire annuel du locataire ne doit dépasser Fr. 7500.—

A ces sommes, il y a lieu d'ajouter Fr. 500.— par an pour chaque enfant mineur (ou n'ayant pas de revenu) de la famille locataire du logement. Il ressort de ces chiffres que le loyer représente un cinquième à un sixième du gain du chef de famille, proportion assez élevée, qu'il aurait été impossible d'atteindre pour toute une catégorie de population sans l'appui des pouvoirs publics.

Ernest Martin, architecte.

LE POINT DE VUE DE L'INGÉNIEUR

PAR JACQUES BAUTY

Les planchers sont constitués par des dalles massives de 14 cm. d'épaisseur, prenant en général appui sur les murs de refends. Cependant, à plusieurs endroits et pour des raisons de distribution intérieure des locaux, ces murs ont dû être supprimés. Là, comme il n'était pas possible de prévoir des sommiers apparents, la dalle se porte par le jeu d'une armature croisée comme une dalle champignon dans laquelle on a remplacé le champignon par une série de barres relevées, convenablement réparties et noyées dans l'épaisseur de la dalle.

Dans les immeubles P, R, S et T, les balustrades des escaliers ont été remplacées par des murs bahuts en béton armé de 10 cm. d'épaisseur. Ils forment le noyau central en forme d'accordéon et portent les marches.

Ailleurs, pour permettre l'aménagement d'une garde d'enfants d'une certaine dimension, il a fallu suspendre la dalle au mur du 1^{er} étage qui travaille en

poutre du type Vierendeel percées par les ouvertures des portes.

Enfin, signalons encore que les charpentes en bois de « Villars II » sont d'un type spécial extrêmement simple et économique. Les fermes triangulées classiques ont été remplacées par des fermes sans poinçon ni diagonales calculées comme cadres triangulaires articulés aux appuis, l'entrait étant constitué par la dalle de béton elle-même.

Jacques Bauty, ingénieur.

Nota : Nous avons donné une importance toute particulière à la présentation des installations de chauffage et de buanderie de la Cité Vieusseux, qui offrent un exemple unique à Genève de centrale thermique sur une aussi vaste échelle.

Réd.